



HAL
open science

L'ancien hôpital Chalucet : histoire et archéologie d'un îlot toulonnais remarquable (XVIIe-XIXe siècles)

Quentin Rochet

► **To cite this version:**

Quentin Rochet. L'ancien hôpital Chalucet : histoire et archéologie d'un îlot toulonnais remarquable (XVIIe-XIXe siècles). *Revue du Centre archéologique du Var*, 2024, 21, pp.129-145. hal-04686184

HAL Id: hal-04686184

<https://hal.science/hal-04686184v1>

Submitted on 3 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'ancien hôpital Chalucet : histoire et archéologie d'un îlot toulonnais remarquable (XVII^e-XIX^e siècles)

Quentin ROCHET¹

Dans la seconde moitié des années 1990, les établissements hospitaliers de la ville de Toulon (Var) sont regroupés à la Seyne-sur-Mer occasionnant l'abandon de l'hôpital² dit «Chalucet» du nom de l'évêque Armand-Louis Bonnin de Chalucet (1641-1712) dont l'action a marqué l'histoire de l'institution. Ce transfert met fin à plus de trois siècles d'histoire hospitalière sur un site destiné à devenir au XXI^e siècle un pôle culturel urbain³. Les travaux de ce nouveau quartier ont donné lieu, sur prescription du service régional de l'archéologie (SRA - DRAC de la région PACA) à un diagnostic archéologique en deux temps en 2014 et 2015 (Chapon 2014, 2015) puis à une fouille archéologique d'une partie de l'emprise, d'octobre à décembre 2016 (Rochet 2019), dont les principaux résultats sont présentés dans cet article⁴.

Hôpital général de la Charité, Hospice dit «de Chalucet», Hôtel-Dieu puis Hôpital Chalucet, les établissements successifs qui nous intéressent ici sont caractérisés par une continuité institutionnelle et par un maintien des fonctions hospitalières sur le même site sur une durée de plusieurs siècles. De cette continuité résulte une double richesse pour l'étude. Richesse archéologique d'abord puisque la fouille, ne concernant pourtant que 3200 m² sur les 14775 m² qu'occupe à la fin du XX^e siècle l'hôpital, a vu la mise au jour de vestiges appartenant à toutes les phases d'occupation du site depuis le XVII^e siècle, sans compter les éléments conservés en élévation⁵, non concernés par la prescription d'archéologie préventive. Richesse documentaire ensuite puisque cette continuité a permis la constitution et la conservation d'un fonds d'archives conséquent couvrant toute l'histoire du site depuis sa fondation. Ce fonds, conservé aux Archives départementales du Var à Draguignan dans la série H-Dépôt, n'a ici été dépouillé que sommairement dans l'optique principale d'éclairer les vestiges archéologiques mis au jour. L'étude menée sur le site contemporain de l'Hôtel-Dieu de Marseille (Aziza 2013) montre tout l'intérêt d'une étude historique plus poussée qui, pour le site qui nous intéresse ici, reste très largement à écrire.

L'ancien hôpital Chalucet est situé à bonne distance du centre médiéval de Toulon, ceint de remparts entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle (fig.1). Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la ville, devenue Arsenal de la Marine royale, se développe en direction de l'ouest, sous l'action de Colbert puis de Vauban avec entre autres une nouvelle enceinte bastionnée. C'est à l'extérieur de celle-ci, au nord-ouest de la ville, que s'installe à la fin du siècle l'hôpital général de la Charité, futur hôpital Chalucet. Le site jouxte, au nord, un canal alimentant la ville (le *Béal des moulins*, qui prend par la suite le nom de *Béal de Bonafé*) et, à l'est, le *jardin du roi* qui alimente depuis 1682 la cour en oignons à fleurs que la région de Versailles n'est pas capable de produire (Vuillet 1940). Au milieu du XIX^e siècle, le développement urbain rattrape cette périphérie de l'agglomération, avec la création de nouvelles fortifications au nord-ouest et celle d'une voie de chemin de fer au nord-est.

1. Archeodunum SAS / UMR 5138 ArAr.

2. Les termes hôpital, hospice et Hôtel-Dieu recouvrent et désignent au cours des siècles des réalités diverses. Ils sont ici utilisés pour désigner les différentes périodes de la vie de l'institution. Le terme hospice est utilisé de façon générique pour toute la période antérieure au XIX^e siècle et à l'Hôtel-Dieu contemporain.

3. L'intitulé exact est «quartier de la Créativité et de la Connaissance», la structure accueille aujourd'hui une médiathèque, plusieurs écoles (commerce, architecture, art et design, etc.) ainsi que des logements.

4. Cet article constitue une version reprise et enrichie du texte à paraître dans les actes du colloque «*Infirmes monastiques et hospices, Lieux de soin du Moyen Âge à l'époque moderne*» Cluny, les 23-24-25 juin 2022. Les enrichissements concernent tout particulièrement les édifices antérieurs à l'hospice. L'intégralité du rapport de fouille est par ailleurs librement consultable sur la plate-forme HAL Archive Ouverte < <https://hal.science/hal-02996602> >.

5. À savoir les ailes orientale et occidentale de la construction du début du XVIII^e siècle, la première ayant été transformée en chapelle au XIX^e siècle et sert aujourd'hui de salle d'exposition.

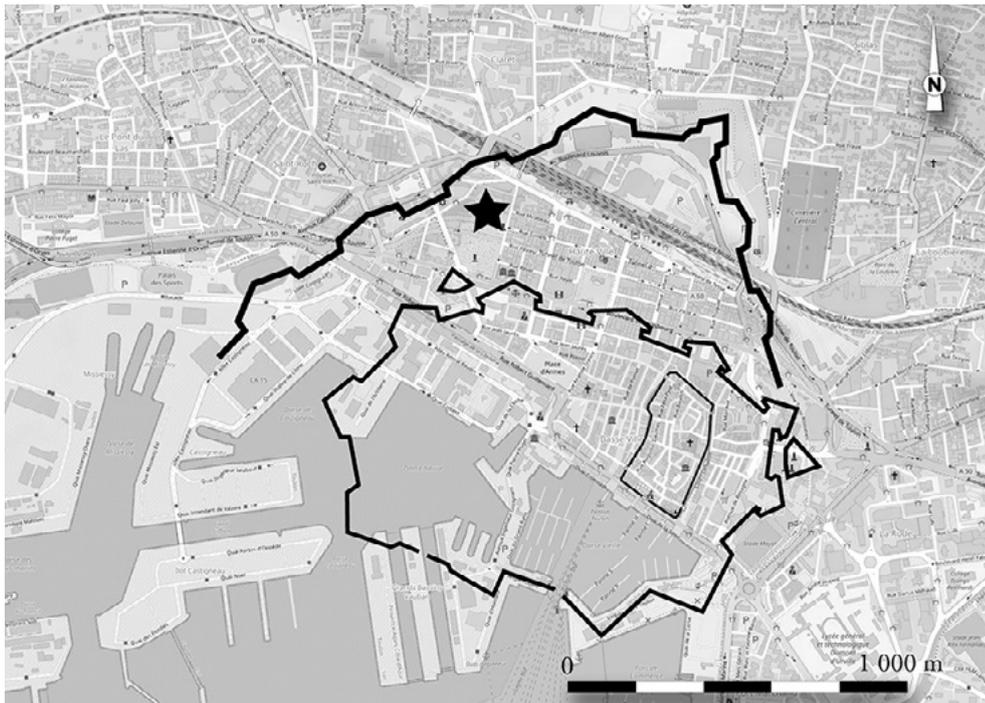


Fig. 1 : localisation du site sur le plan de Toulon, les enceintes urbaines successives sont représentées par des tracés d'épaisseur croissante, dans l'ordre : enceinte médiévale, enceinte Vauban, enceinte du XIX^e siècle. (Fond de carte : OpenStreetMap ; Q. Rochet d'après X. Chadeaux dans P. CHAPON 2014, *op. cit.* p. 18).

1. LES HÔPITAUX DE TOULON

Toulon comprend plusieurs hôpitaux dès la période médiévale. On trouve ainsi un « hôpital des pauvres » parmi les bénéficiaires des testaments de Gilbert des Baux (1243) et de Sibille de Toulon (1261) sans qu'on puisse avec certitude identifier cet établissement⁶. À la fin du Moyen Âge, on compte au moins deux établissements hospitaliers à Toulon, l'un à la dédicace du *Saint-Esprit*, probablement dans le mouvement de l'ordre hospitalier du même nom fondé à Montpellier à la fin du XII^e siècle⁷, l'autre dépendant d'une confrérie de l'*Annonciade*, établie dans la chapelle éponyme. Les biens de la confrérie de l'*Annonciade* sont, à la dissolution de cette dernière en 1599, réunis à ceux du *Saint-Esprit*. Cette situation est une constante régionale qu'identifiait déjà, en 1884, A. Corda⁸ : ainsi l'Hôtel-Dieu de Marseille est-il l'héritier des biens de l'hôpital médiéval du *Saint-Esprit*, lequel avait absorbé dès 1423 les biens d'une confrérie de l'*Annonciade*. La liste des hôpitaux du *Saint-Esprit*, dans le Var, est éloquent : on en compte près d'une trentaine, sous forme de confréries et d'hospices, parfois même de maisons de l'ordre hospitalier (Draguignan).

À Toulon, le rôle d'assistance aux pauvres est occupé par la *Miséricorde*, fondée en 1632 par Guillaume du Blanc, prévôt de la cathédrale⁹ ainsi que par une série d'institutions charitables : le *Bon-Pasteur* (1644), la *Providence* (1668), le *Refuge* (1683) parfois dédiées à une population spécifique, comme les jeunes filles pauvres pour le *Refuge*¹⁰.

L'acte fondateur de l'institution qui nous intéresse ici est le testament de Jean de Gautier, prieur de La Valette, en date du 4 novembre 1677. Celui-ci, après une série de legs à des institutions religieuses, un legs à son frère (40 000 livres) et un autre à la Charité de La Valette (6 000 livres), institue son héritier universel l'*hospital de la charité qui sera établi et basti au dit Tolon ou à ses faubourgs*. Ce legs s'inscrit dans un contexte de fondation d'établissements d'assistance similaires à la Charité de Lyon (1614-1617) accentué par une déclaration royale du 14 juin 1662 ordonnant leur création dans chaque chef-lieu de juridiction royale ou siège épiscopal¹¹. Si l'accueil dans ces institutions est initialement limité aux mendiants et vagabonds, il s'étend rapidement aux autres catégories défavorisées ou

6. AD 83 H DEPOT 1-1900 - Documentation concernant l'histoire des hôpitaux de Toulon.

7. Pour autant l'ordre hospitalier à l'origine de ce mouvement ne s'installe jamais à Toulon.

8. Archiviste-Paléographe de la bibliothèque nationale, auteur d'une notice historique inédite sur les hospices civils de Toulon - AD 83 H DEPOT 1-1900.

9. AD 83 H DEPOT 1-1901 - Notices historiques sur les hôpitaux de Toulon ; conférence du professeur Pédiñelli.

10. AD 83 H DEPOT 1-1900 - Documentation concernant l'histoire des hôpitaux de Toulon.

11. AD 83 H DEPOT 1/3 - Copie de l'édit de Louis XIV de juin 1662 confirmant les ordonnances antérieures et ordonnant l'établissement d'un hôpital dans chaque ville pour y nourrir pauvres et mendiants (1662).

exclues du corps social : orphelins, vieillards, infirmes, etc. La succession de Jean de Gautier, estimée à 120 000 livres, fait l'objet d'une série de conflits entre l'évêque et les consuls de Toulon d'une part et les héritiers de Jean de Gautier, en premier lieu son frère, d'autre part. Un compromis est finalement trouvé le 8 novembre 1678 : les héritiers renoncent à 57 000 livres, une somme estimée suffisante pour la construction de l'hôpital de la Charité de Toulon¹². Le 19 mars 1679, Jean de Vintimille, évêque de Toulon, établit l'hôpital général de la Charité¹³. S'appuyant sur le testament de Jean de Gautier, il instaure les recteurs de la Charité au nombre de onze, accompagnés par cinq exécuteurs testamentaires qui font également fonction de recteurs. Le renouvellement se fait par l'élection de la moitié de ces recteurs, soit huit, tous les ans. À l'instar d'une grande partie des institutions charitables de l'époque, l'hôpital général de la Charité ne possède initialement pas de biens fonciers. On sait seulement qu'une maison est louée en ville à partir de septembre 1680.

2. L'HÉRITAGE MEISSONNIER, NOYAU INITIAL DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ

Le site de l'hôpital Chalucet apparaît dans l'histoire de l'institution le 30 septembre 1681, lorsque Pierre Meissonnier, bourgeois et marchand de Toulon, donne par testament tous ses biens à l'*hospital général dit de la Charité*. Sa femme, Isabeau Allexy, garde toutefois l'usage et l'usufruit de cet héritage, qui ne reviendra à la Charité qu'à son *décès ou remariage*¹⁴. Il y précise qu'il souhaite que la Charité soit établie *dans l'enclos de mon jardin au cartier de la porte Notre Dame*. Une seule réserve est avancée à cet établissement *qu'il n'y ayt aucun empeschement procédant du fait de sa Majesté pour les nouvelles fortifications*. En juillet 1682, quittant une maison louée depuis septembre 1680 à M. Motton¹⁵, les pauvres s'installent dans *la maison que feu monsieur meissonnier a donné audit pauvre*, c'est-à-dire sur le site qui nous intéresse ici. Cette installation est confirmée dans une convention passée le 28 mai 1688 entre Isabeau Allexy et les recteurs de l'hôpital¹⁶. Ce document rapporte qu'Isabeau Allexy a *de son pur mouvement* permis que les pauvres soient installés dans *la bastide ou maison qui est dans le susdit jardin*. Le texte précise qu'elle leur a cédé *tout le second estage et office bas de ladite maison*. Qu'elle a également permis aux recteurs de *continuer ledit bâtiment pour les y loger le moins mal qu'il ce pouvoit*. Elle leur laisse pour finir, par cette convention, l'usage complet du jardin et de la maison, contre une pension de 400 livres et la jouissance de deux petites chambres et du petit jardin.

On devine encore, sur le cadastre napoléonien, la parcelle dont il est ici question (fig.2, parcelle 1867/1878 portant le mot «Charité»). Elle forme un triangle pointant vers le nord entre le jardin du roi, à l'est, et une parcelle acquise postérieurement, à l'ouest. Cette parcelle est initialement séparée de sa voisine, à l'ouest, par une ruelle mentionnée en 1682 et intégrée à l'hôpital de la Charité dès 1685¹⁷. Le nord-ouest de la parcelle est occupé par un long bâtiment d'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest, largement attesté par les sources iconographique et cartographique du XVIII^e siècle et dont les vestiges ont été retrouvés en fouille.

Cette partie de l'hôpital correspond à la moitié orientale de l'emprise fouillée. Elle a pu être explorée par l'archéologie dans deux secteurs¹⁸ (le secteur 1 au sud, le secteur 2 au nord ; fig.3) de part et d'autre d'une aile est-ouest plus tardive. Ce grand bâtiment nord-sud se développe au-delà des zones fouillées, et entre elles sous l'aile postérieure. Il ne s'agit toutefois pas d'un bâtiment homogène, mais d'un ensemble de constructions se succédant et s'accumulant entre le XVII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, date à laquelle ce bâtiment est détruit.

Au nord, on identifie un premier bâtiment antérieur à ce grand bâtiment nord-sud. Il s'agit d'une construction de moindre importance dont seuls un mur nord-sud et son retour perpendiculaire ont été identifiés. Cette construction, comme la majorité de celles qui sont évoquées ici, est constituée de petits moellons calcaires de modules variables, liés par un mortier de chaux. L'intérieur du bâtiment est aménagé d'un dallage hétérogène de pierres calcaires, galets et terres cuites architecturales. Les vestiges d'une petite canalisation en maçonneries et terres cuites complètent l'ensemble.

12. AD 83 H DEPOT 1/125 f° 1-11 - Titres de propriété (B) «Premier livre des actes».

13. AD 83 H DEPOT 1/3 - Ordonnance de Monseigneur Jean de Vintimille du Luc, Evêque de Toulon, portant établissement dans cette ville de l'hôpital de la Charité (1679).

14. AD 83 H DEPOT 1/125 f° 1-11 - Titres de propriété (B) «Premier livre des actes».

15. AD 83 H DEPOT 1/173 f° 16 & f° 23 - Administration de l'établissement (E) 22 avril 1679-5 décembre 1717.

16. AD 83 H DEPOT 1/125 f° 56 - Titres de propriété (B) «Premier livre des actes».

17. AD 83 H DEPOT 1/173, f°25 - Administration de l'établissement (E) 22 avril 1679-5 décembre 1717.

18. L'emprise de fouille est découpée en trois secteurs : le secteur 1 au sud-est, le secteur 2 au nord-est et le secteur 3 à l'ouest, voir fig.3.

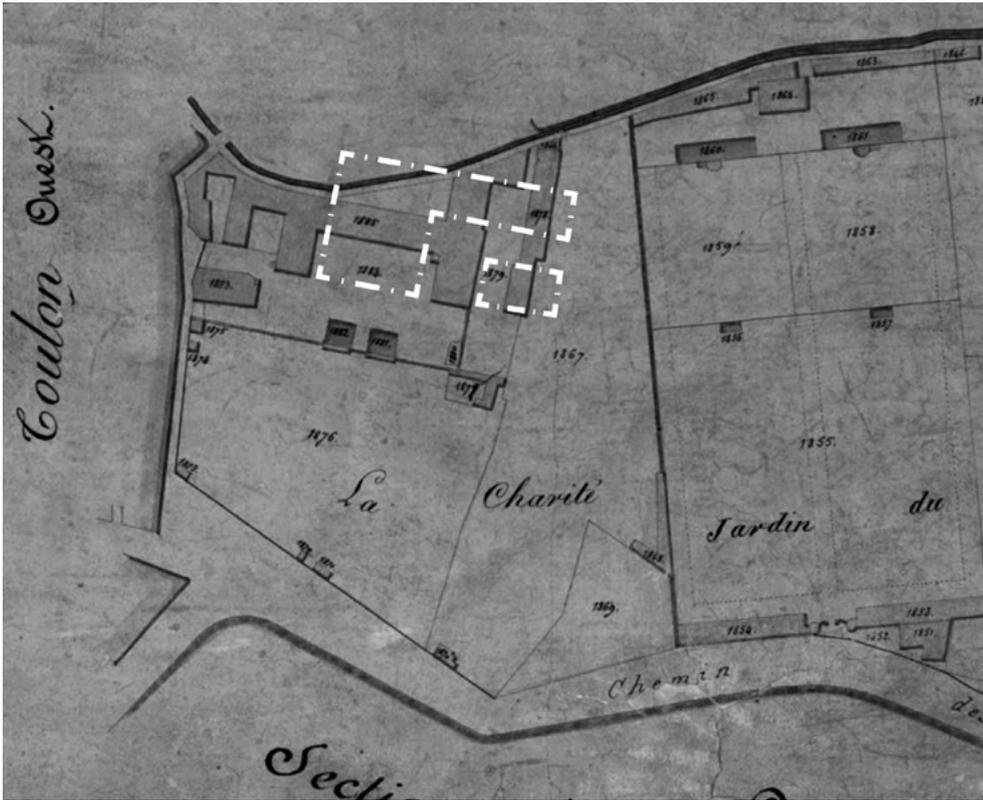


Fig. 2 : cadastre napoléonien de 1827 (détail) et emprises de fouille archéologique en surimpression (pointillé blanc), Source : AD 83, AC_137_07 Section B5 dite de Faron.



Fig. 3 : plan général des vestiges (Q. Rochet).

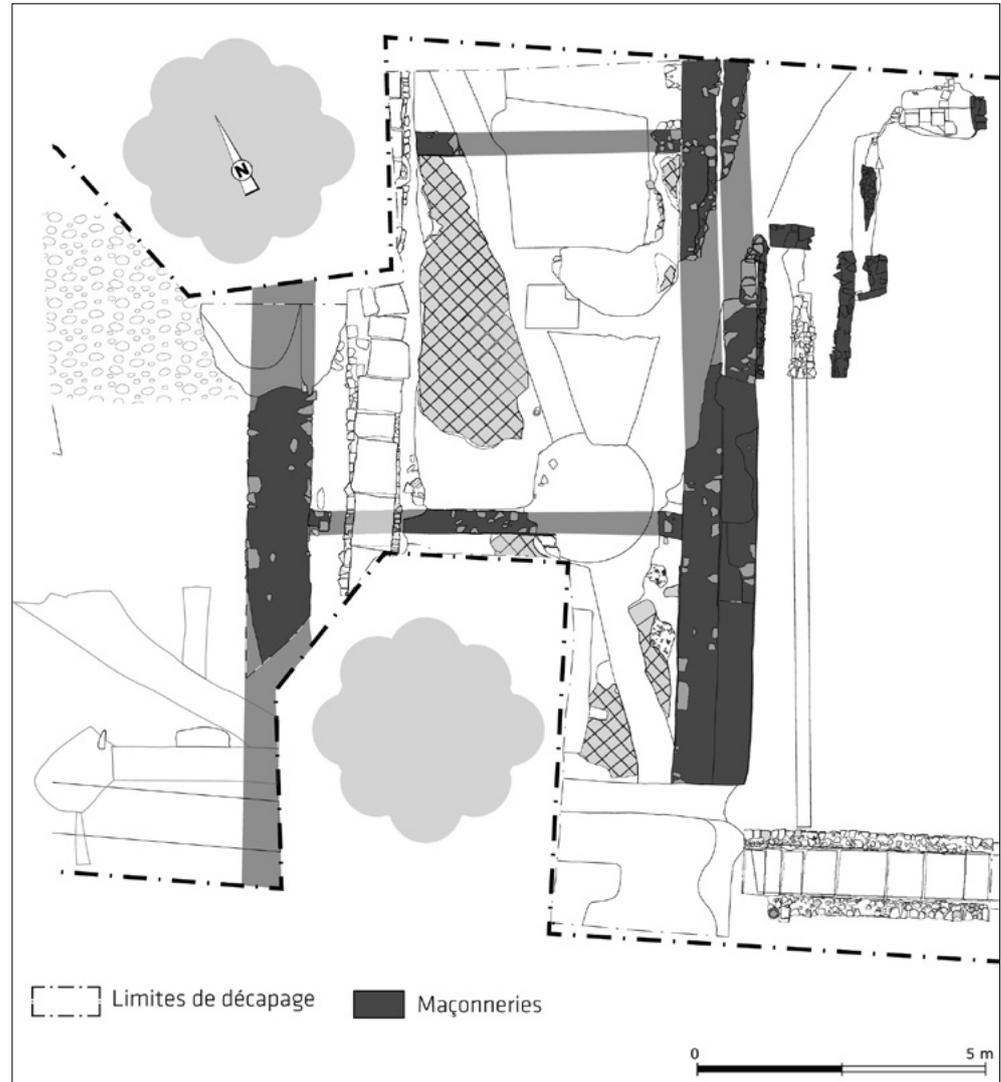


Fig. 4 : plan des vestiges
du bâtiment du secteur 2
(DAO - Q. Rochet).

Lui succède un bâtiment de plus grande dimension, avec une largeur de 8 m pour une longueur dans l'emprise de fouille de 12,60 m (fig.4), une emprise qu'il conserve jusqu'au XIX^e siècle malgré de nombreux remaniements : modification du cloisonnement interne, réfection et surélévation des niveaux de sols (galets, carreaux de terre cuite, dallage calcaire), doublage du mur oriental pour lutter contre les problèmes d'humidité¹⁹ et enfin – mais ce dernier chantier n'est attesté que par les sources²⁰ – surélévation du bâtiment. Plusieurs de ces états sont attribuables, par les sources et le mobilier mis au jour, à l'hospice du XVIII^e siècle et parfois aux travaux du début du XIX^e siècle. Il s'agit initialement du bâtiment principal de l'hospice, avant de n'accueillir plus que les femmes et une partie de son emprise est occupée au début du XIX^e siècle par un atelier de bonneterie. Les chantiers internes modifiant son organisation correspondent très probablement à ces évolutions dans la fonction du bâtiment. Il est moins aisé d'identifier ce qui correspond à la maison léguée par Pierre Meissonnier, celle-ci ayant pu connaître des transformations avant l'installation des pauvres. Les éléments de datation absolue (mobilier, charbons, etc.) font malheureusement défaut pour les premiers états du bâtiment.

Au sud de l'emprise (secteur 1), les logiques d'évolution des constructions sont différentes. Le terrain est structuré par deux murs de terrasse d'orientation respectivement nord-sud et est-ouest, se croisant à peu près au milieu de l'emprise, et bordé à l'est par un collecteur ou canal d'orientation nord-sud formant la limite avec le jardin situé en contrebas du bâtiment. L'angle de ces deux murs

19. Ce chantier identifié en fouille est daté par un devis de 1768 – AD 83, H DEPOT 1/174 f° 434 - Administration de l'établissement (E) - 12 décembre 1717-20 mai 1785.

20. Devis daté d'avril 1829 – AD 83 H DEPOT 1/1155 n°3 - Salle des femmes, exhaussement d'un étage : adjudication des travaux (1824-1829).

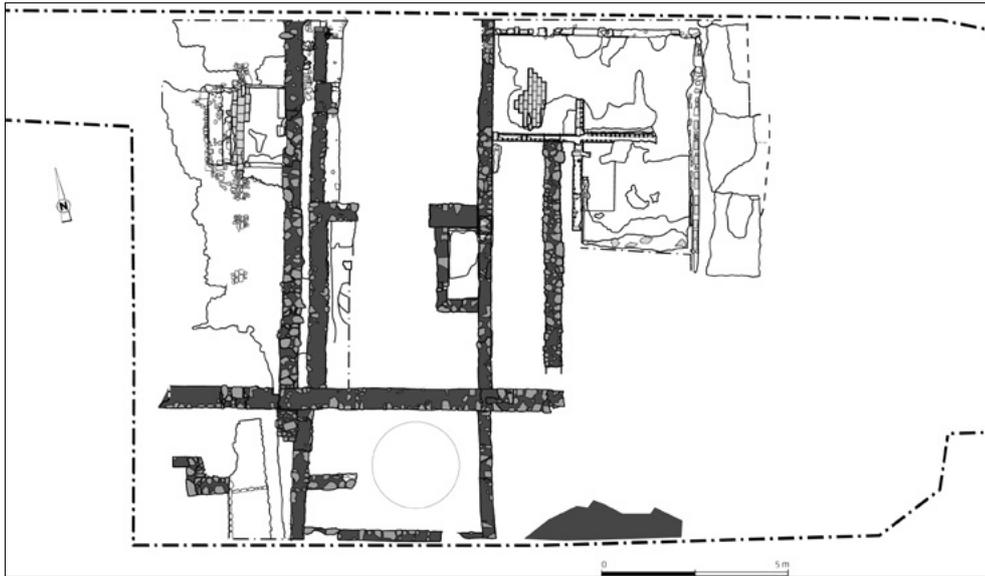


Fig. 5 : plan des vestiges du secteur 1 (DAO - Q. Rochet).

est occupé par un premier bâtiment d'emprise réduite (fig.5) de 5,60 par 4,90 m conservant des lambeaux de sol en mortier de chaux. À ce bâtiment initial sont rajoutées plusieurs constructions par la suite : une extension de largeur similaire se déploie en direction du nord, jusqu'à faire jonction avec le bâtiment évoqué précédemment dans le secteur 2. Une autre extension bâtie est construite en direction du sud, et enfin une construction de brique est accolée à l'est du bâtiment au-dessus du collecteur mentionné précédemment. Ainsi, la surface construite observée dans l'emprise de fouille passe par ajouts successifs de 27,44 m² à 116,45 m². Ici encore on peine à discriminer ce qui existait déjà en 1682 de ce qui est construit par la suite. On peut toutefois proposer que la plupart des agrandissements traduisent l'adaptation d'un bâtiment d'habitation privé, à la superficie limitée, aux besoins d'un hospice accueillant une population significative²¹. Le dernier agrandissement, une construction carrée, de 5,50 m de côté, construite en briques standardisées, date du début du XIX^e siècle.

À l'ouest de cet ensemble bâti, se trouve un espace d'orientation nord-sud dépourvu de construction. Il s'agit de la ruelle intégrée en 1685 et devenue cour dans l'hôpital. Si aucun vestige de la rue du XVII^e siècle n'a été découvert, les vestiges de sa transformation en cour intérieure ont été identifiés au nord (secteur 2) comme au sud (secteur 1). Son aménagement est composé d'un réseau de canalisation en maçonnerie et terres cuites servant à l'évacuation des eaux pluviales, recouvert d'une calade de galets structurés par des rigoles reproduisant partiellement le réseau sous-jacent (fig. 6). Un emmarchement témoigne des circulations entre cette cour et le bâtiment découvert dans la partie sud de la fouille. La calade a livré un ensemble de mobilier céramique domestique (écuelle, assiette, casserole) de la seconde moitié du XVIII^e siècle et du début de XIX^e siècle, ainsi que quelques éléments métalliques (épingles et agrafes de vêtements principalement).

3. LA CASSINE ET LES CONSTRUCTIONS DE LA PARCELLE OCCIDENTALE

Le 11 septembre 1694, les recteurs de l'hôpital de la Charité de Toulon, avec l'accord de l'évêque Armand Louis Bonnin de Chalucet, achètent aux révérends pères Recollets un ensemble immobilier et foncier. Cet achat comprend *un jardin enclos de murailles bastimens y estant, mesme celluy de l'église qu'il y a avec tous les autres droits et dépendances*. Situé au quartier de Saint Roc, il est *confronté du costé d'Oriant (par le) clos et jardin appartenant à ladite Charité (et) provenant de l'héritage de deffunt sieur Pierre Meissonnier*. Le document permet de mieux localiser cet ensemble : au sud *le glassis ou contrescorps de fortification de la ville*, à l'ouest *la rue ou chemin tiran au pont dit des Barbiers*, au nord *le méat des moulins à bled de la communauté de cette ville*. On retrouve sur le cadastre napoléonien cet ensemble, à l'ouest de la première parcelle (fig.2). Les bâtiments qui y sont représentés sont majoritairement postérieurs à l'acquisition.

21. L'effectif de l'hospice semble connaître une croissance importante durant les premières décennies de la Charité sans qu'on puisse avancer un chiffre précis. Au début du XIX^e siècle, la population de l'hospice est de 292 personnes répartis comme suit : 116 vieilles et indigents des deux sexes, 71 enfants de familles indigentes, 93 enfants abandonnés.



Fig. 6 : vue de la calade de la cour dans le secteur 2 (Cl. B. Nico & K. Dupinay).



Fig. 7 : bâtiment nord antérieur à la fin du XVII^e siècle (Cl. S. Marchand).

Deux bâtiments antérieurs à l'hospice et inconnus des sources consultées ont été découverts au nord-ouest de la parcelle occidentale (secteur 3, fig.3). Du premier n'est conservé qu'un fond de tranchée maçonné de 2,6 m de long pour 60 cm de large d'orientation est-nord-est/ouest-sud-ouest. Le second, situé quelques mètres à l'est du premier, est un petit bâtiment présentant la même orientation sur 8,7 m de long pour 3,34 m de large (fig. 7). D'une première phase de construction ne témoigne plus qu'un mur de 95 cm de large formant la limite orientale du bâtiment. Trois murs forment les trois côtés ouest, nord et est d'une seconde phase dont l'extension sud nous est inconnue. Entre ces murs, l'espace est compartimenté par une cloison nord-sud. L'intérieur présente un niveau de sol composé d'un radier de blocs de grès liés par un mortier de chaux, recouvert par une dalle de mortier hydraulique qui sert de support à un pavement de carreaux de terre cuite de 24 cm de côté. Un autre niveau de sol composé d'une seule dalle de mortier de tuileau est accolé à l'ouest du bâtiment, sans qu'on sache s'il s'agit d'un aménagement extérieur ou d'une partie du bâtiment dont les limites ne sont plus perceptibles. La fonction de ce bâtiment est inconnue.

Ces deux constructions se distinguent par leur orientation de toutes les autres constructions identifiées sur le site, lesquelles sont à peu de choses près orientées sur les points cardinaux. Cette différence d'orientation est liée à la présence d'un élément n'ayant laissé aucune trace archéologique dans l'emprise de fouille, mais encore figurée sur le cadastre napoléonien (fig.2) : le *béal de Bonafé*. Cette adduction d'eau, attestée par les sources dès la fin du XVII^e siècle et observée en coupe à l'occasion d'excavation en périphérie du site en 1987, constituait en effet un élément structurant du paysage jusqu'à son déplacement à l'occasion de travaux au milieu du XIX^e siècle. Le canal n'ayant laissé aucune trace archéologique dans notre emprise, on peut supposer qu'il s'y présentait sous la forme d'une construction en élévation peu profondément fondée.

La principale découverte, témoignant de l'occupation antérieure à l'hospice, est située en partie sud de notre emprise de fouille. Il s'agit d'un édifice mentionné dans les sources deux ans avant l'achat du terrain²². C'est alors un bâtiment d'habitation privé désigné par le terme *casine*, tombé en main morte et transmis par M. de Vintimille aux Recollets. Malgré une fouille contrainte par la présence de solins en béton plus tardifs, et une extension sud du bâtiment hors de notre emprise, c'est un édifice de 18,80 m est-ouest pour 11 m de nord-sud soit 207 m² qui a pu être observé en fouille (fig.8). Il s'agit d'une construction semi-excavée dans un terrain marqué par un fort pendage du nord vers le sud : ainsi le rez-de-chaussée est de plain-pied côté sud face à la rade quand le premier étage, disparu, devait se situer à peu près au niveau du sol côté nord. Le bâtiment étonne par sa méthode de construction : les six pièces qui le composent ont été creusées indépendamment les unes des autres, conservant en tant que cloisonnement interne le substrat géologique de grès maintenu en élévation, recouvert d'enduits de mortier de chaux égalisant les parements sur 2 à 10 cm d'épaisseur. Seules quelques maçonneries font ponctuellement exception à cette méthode, que l'on retrouve également pour l'escalier dont les marches sont maçonnées à même le substrat rocheux.

L'organisation du bâtiment s'articule autour d'une étroite pièce centrale que l'on suppose accessible depuis l'entrée en façade. Celle-ci dessert les pièces situées à l'est et à l'ouest ainsi que, par un escalier, l'étage disparu. Un passage sous l'escalier permet une circulation supplémentaire dans le sens est-ouest. L'ouest du bâtiment est dévolu à un usage utilitaire et domestique. Au sud-ouest a été mis au jour un évier bas en dalles de pierre, au-dessus duquel un mascarons de fontaine de 40 cm de côté (fig.9) a été retrouvé sans qu'on puisse affirmer qu'il appartenait à la construction originelle, ainsi que les vestiges d'un placard ou d'un petit cellier. Au nord-ouest, c'est un grand four ou cuisinière en briques (1,9 m par 1,4 m) qui a été mis au jour contre le mur nord de la pièce. L'usage des trois pièces situées à l'est est moins évident, aucun indice d'aménagement n'ayant été identifié. Peut-être la pièce la plus orientale, construite plus profondément que les autres, avait-

22. AD 83 H DEPOT 1/1901.



Fig. 8 : plan des vestiges de la « cassine » (DAO - Q. Rochet).

elle un rôle de stockage de denrées. Les différentes pièces sont caractérisées par des sols soignés en carreaux et briques de terres cuites de différents modules. Plusieurs secteurs témoignent d'une usure marquée de ces carreaux et de réfections plus ou moins importantes du pavement. La pièce située à l'entrée se distingue par la présence de carreaux glaçurés blancs et verts de 14 cm de côté. Quelques carreaux remployés à l'envers présentaient également un décor à motif végétal coloré accompagné d'une frise de fleurs de lys. Une couche de démolition proche a également livré deux carreaux figuratifs, le premier figurant une colombe, le second des bagnards ramant sur une galère, élément typique du paysage visuel toulonnais du XVII^e siècle (fig.10).

Ce bâtiment se distingue aussi par son impressionnant système de collecte des eaux de surface et de mise hors d'eau du bâti. En amont, une tranchée d'orientation est-ouest au profil en V d'un mètre de large pour 1,44 m de profondeur est creusée parallèlement au bâtiment. La paroi sud de cette tranchée présente une maçonnerie de moellons liés par un mortier de chaux recouvert par un enduit de mortier de tuileau hydraulique. Le fond de la tranchée est occupé par une canalisation en pierre de 22 cm de large par 22 cm de haut. Sur les 5,5 m fouillés (pour 11 m observés), cette canalisation marque un double pendage vers une des canalisations nord-sud du système secondaire d'évacuation des eaux. Celui-ci est constitué de quatre canalisations de plus petit format aménagées sous le sol des différentes pièces du bâtiment et permettant d'évacuer les eaux depuis la tranchée amont vers la façade du bâtiment (fig.11). Ces canalisations sont construites en briques et leur couverture s'intègre au pavement intérieur des pièces, facilitant le cas échéant leur curage. L'évacuation de l'évier sud-ouest se déverse dans l'une d'elles. Au moins une réfection de ce système d'évacuation est identifiée au nord-ouest de l'édifice. À titre anecdotique, mentionnons la découverte, dans l'une de ces canalisations, d'un boulet de canon en fonte de 36 livres. Sa présence, quoique surprenante et sans utilité évidente, paraît intentionnelle. Sans connexion avec ce système hydraulique, une citerne de grande dimension, contemporaine du bâtiment, est accolée à l'est de celui-ci. La présence d'une cuve à fioul nous a empêchés d'en percevoir la totalité. Creusée elle aussi dans le substrat géologique, elle bénéficie toutefois de véritables murs maçonnés de 54 à 62 cm d'épaisseur en moellons grossièrement équarris, et est recouverte d'un enduit de tuileau lissé aux murs comme au sol. On peut la rapprocher de la mention d'un réservoir évoqué lors des travaux du début du XVIII^e siècle²³.



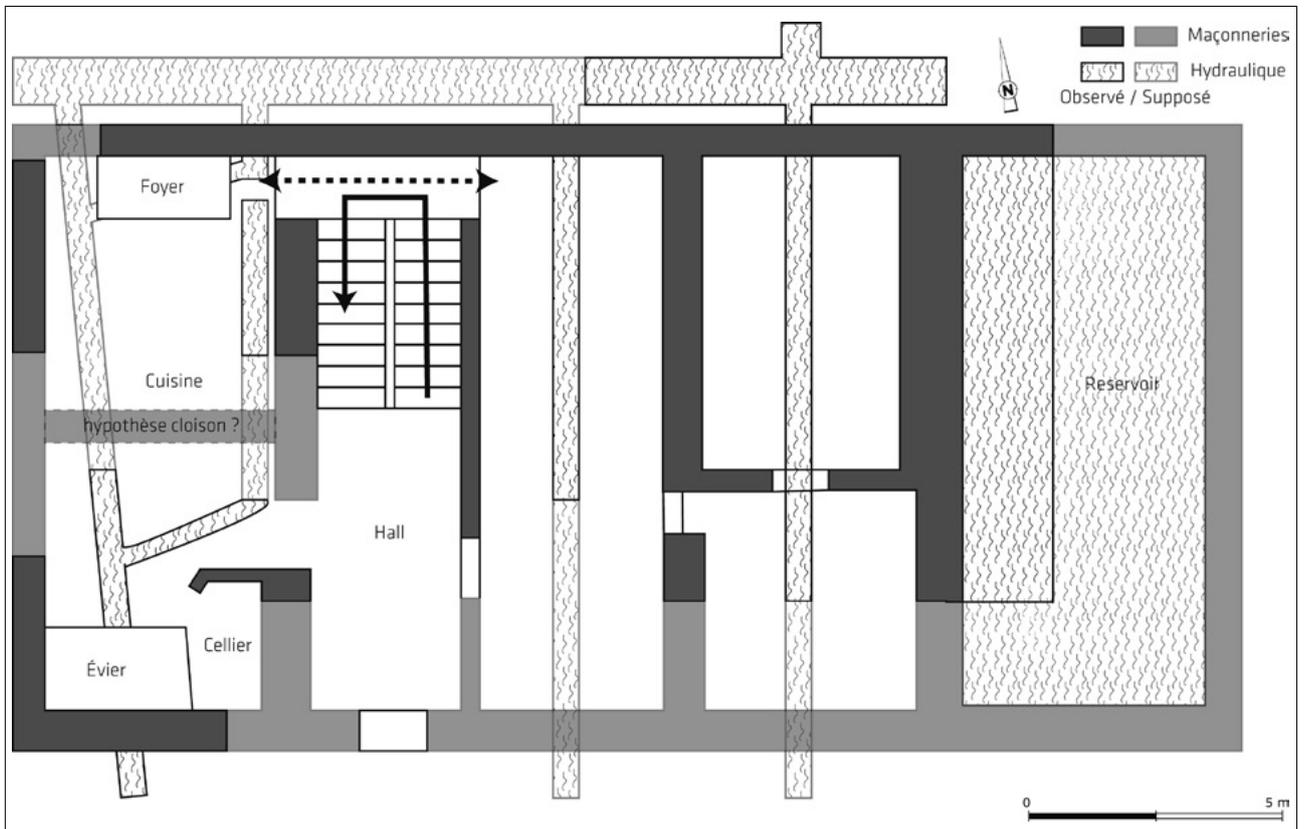
Fig. 9 : mascaron de fontaine découvert à proximité de l'évier de la « cassine » (Cl. Q. Rochet).

23. AD83 H DEPOT 1/175, p.188

Fig.10 : échantillons des
carreaux de pavement mis
au jour dans la « cassine »
(Cl. Q. Rochet).



Fig.11 : restitution
schématique de la « cassine »
et de son réseau hydraulique
(DAO : Q. Rochet).



Cette demeure faisant face à la rade, dont la superficie et l'aménagement dénotent une certaine aisance, est à mettre en lien avec celle que l'érudition locale attribue à un *chevalier Paul*²⁴. L'histoire de cette *cassine* rejoint celle de l'hôpital de la Charité par son maintien durant la période 1694-1717 alors qu'un nouveau bâtiment est en construction (cf. *infra* chapitre 5), sur trois des quatre côtés de cette maison²⁵. L'usage de la *cassine* par l'institution hospitalière durant cette période – seule explication possible à ce maintien dommageable au chantier du nouveau bâtiment – n'aura laissé toutefois aucune trace archéologique identifiable. Après 1717, lorsque le nouveau bâtiment est terminé, la maison est détruite et remblayée en une unique phase de travaux, non sans en avoir récupéré une partie des matériaux (pavement notamment).

Pour finir sur l'occupation de la parcelle orientale en cette fin du XVII^e siècle, mentionnons une chapelle, attestée lors de la vente de septembre 1694, mais dont la localisation est malheureusement située hors de l'emprise de fouille, au sud-ouest du secteur 3 (partie orientale de la fouille). On sait par les sources, notamment des acquisitions de cloches et des mentions d'église²⁶, que l'hôpital comprend une chapelle antérieure au moins depuis 1684. Située sur le terrain du leg Meissonnier (cf. *supra*), rien ne permet de penser qu'il s'agisse d'une construction dédiée et il est probable qu'une pièce de la maison a été sommairement aménagée pour accueillir le culte. Aucun témoignage archéologique ne permet d'identifier son emplacement. Le culte est transféré, probablement dès 1694, dans l'église des Récollets présente sur la parcelle occidentale. La chapelle est finalement déplacée au milieu du XIX^e siècle dans une aile construite au début du XVIII^e siècle, transformée pour l'occasion. Cette troisième et dernière chapelle, inscrite aux monuments historiques en 1993, est conservée dans l'aménagement actuel du site.

4. LE RÈGLEMENT DE 1685

La fin du XVII^e siècle voit la Charité se doter, sous l'impulsion de l'évêque Chalucet, d'un règlement²⁷ qui nous permet de mieux appréhender le fonctionnement de l'institution. Le nombre des recteurs est ramené à sept : six laïcs et un ecclésiastique. Les premiers sont changés chaque année par trois, le dimanche précédant la Saint-Joseph, sur le critère de leur *vertu et mérite*. L'évêque accepte les noms proposés, tandis que le choix des recteurs sortant et restant est effectué par vote parmi les recteurs. Le recteur ecclésiastique change lui tous les ans et est issu du chapitre cathédral.

Un article du règlement fixe le rôle de ce dernier, chargé de la conduite spirituelle de la Charité. Il s'assure de la bonne tenue des prières du soir et du matin, des cantiques et offices pendant le travail ou encore de la lecture pendant les repas. Il est également le garant du mobilier liturgique, de l'administration des sacrements ou de la présence d'un confesseur.

Les autres offices sont répartis entre les recteurs laïcs. Le premier d'entre eux est le trésorier, chargé des finances de l'hôpital. Il perçoit les revenus de l'institution : pensions, aumônes, légats et loyers et, si nécessaire, en fait la demande en justice. Il tient le registre des comptes de l'hôpital dont plusieurs exemplaires sont conservés²⁸. Les frais quotidiens de l'hôpital, notamment pour nourrir les pauvres, sont du ressort d'un autre des recteurs, l'économiste. Il est également en charge des biens mobiliers de l'hôpital et de l'entretien des bâtiments. Deux autres rôles sont dévolus aux recteurs : celui d'administrateur du travail, qui organise le travail des pauvres qui en sont capables, et celui de secrétaire, que l'on choisit si possible parmi les professions juridiques, et qui tient le registre des délibérations du bureau des recteurs. Les changements de secrétaires sont particulièrement perceptibles dans les registres de délibérations²⁹. Deux recteurs ont également le rôle de surveillant. Ils veillent à la bonne tenue de l'hôpital, à l'action des différents officiers qui s'y trouvent et, de façon plus générale, à l'intérêt de l'hôpital et à lui trouver des ressources et aumônes.

24. Peut-être Jean-Paul de Saumeur, dit chevalier Paul (1597-1667). Nous n'avons pu retrouver la source de cette information, rapportée par Jean Meiffret dans un document édité en 1988 par les Amis du Vieux Toulon en référence à la *cassine* mentionnée par les sources à la fin du XVII^e siècle. Cette affirmation tient peut-être de la légende locale malgré le caractère élitiste de la construction mise au jour.

25. Une carte dressée en 1709 pour un projet de fortification représente cette phase du chantier de l'hôpital - BNF, GE D-4612.

26. AD 83 H DEPOT 1/173, f° 43 / AD 83 H DEPOT 1/176 p.6.

27. AD 83 H DEPOT ¼ - «Reglemens de l'hôpital de la Charité de Toulon[...] sur la remontrance faite par nous Armand Louis Bonnin de Chalucet Evêque de Toulon». (Copie XX^e).

28. AD 83 DÉPÔT 1/175 à 179.

29. AD 83 DÉPÔT 1/172 à 174.



Fig. 12 : vue des vestiges de l'aile centrale de la construction de Chalucet, vue depuis l'est (Cl. Q. Rochet).

Le règlement précise également le cadre d'accueil des pauvres. Chaque entrée doit être acceptée par le bureau des recteurs ou par décision de l'évêque – un registre des « *entrens* » au moins nous est parvenu³⁰. S'ils sont accueillis, quel que soit leur genre ou leur âge, les pauvres doivent toutefois être originaires de Toulon ou y vivre depuis sept ans. Ils sont séparés en fonction de leur âge – afin que l'exemple des plus vieux, jugé néfaste, ne déteigne pas sur les plus jeunes – de même que les infirmes, des valides. Le règlement ne précise pas la séparation des genres, peut-être parce qu'elle est évidente. Elle apparaît toutefois assez clairement dans le reste des archives, à travers une différenciation nette des espaces.

5. L'HOSPICE DE CHALUCET AU XVIII^e SIÈCLE

Le 3 septembre 1694 a lieu une délibération pour la construction d'un nouvel hôpital³¹. Les travaux, traduisant un plan composé d'une aile centrale avec deux ailes latérales en retour, commencent l'année même. En 1712, l'évêque Chalucet teste en faveur de l'hôpital³². Le chantier ne prend fin qu'en 1717 avec la construction de l'aile est, soit l'actuelle chapelle.

Cette nouvelle construction se compose d'un corps principal d'orientation est-ouest, de 38 m de long (32 m dans l'emprise de fouille) pour 11 m de large (fig.12), encadré par deux ailes nord-sud conservées en élévation (fig.3). Un plan de ce bâtiment est reproduit dans la statue de Chalucet, placée sur la façade de la chapelle de l'hospice³³. Le document ayant servi de modèle à cette représentation datée du milieu du XIX^e siècle nous est toutefois inconnu, à moins qu'il ne s'agisse d'un plan de l'existant dressé pour l'occasion.

La façade sud du bâtiment est particulièrement soignée et témoigne d'une volonté ostentatoire, avec une maçonnerie de grand appareil en calcaire gris et une ouverture centrale ornée de pilastres, contrastant avec le mur nord d'une facture de moellons plus simples. Une description de 1830³⁴ nous permet de restituer une aile principale rythmée de neuf travées sur deux étages. La cour, formée par les deux ailes latérales du bâtiment, est bordée d'un large trottoir en carreaux de terre cuite, dont les vestiges lacunaires ont pu être observés. Le chantier de construction enveloppe le bâtiment préexistant (la *cassine* au sud du secteur 3 évoquée précédemment). Ce dernier n'est détruit qu'une fois le nouveau bâtiment achevé, dévoilant la nouvelle construction dont la façade était jusque-là cachée. La période de coexistence des deux bâtiments n'excède probablement pas le temps nécessaire au déménagement de l'un vers l'autre.

Le modèle architectural de ce bâtiment s'inscrit dans une tradition d'établissement public de l'époque moderne. Il rappelle ainsi plus modestement le double hôpital de Rouen, construit entre 1654 et 1677³⁵ ou d'autres édifices contemporains. Pour imposant que soit le bâtiment, il s'agit toutefois d'une construction plus modeste que la charité de Lyon à la même époque ou que l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Marseille entre 1692 et 1698³⁶. On ne retrouve pas à Toulon le plan orthonormé, en ailes organisées autour des cours intérieures, présent à Lyon dès le XVII^e siècle.

30. AD 83 DÉPÔT 1/220 - Registre des entrens, des paisans, leurs hardes, leurs dépôts, dépouillés dans les salles en présence des Messires Roux, Le Beaussier, aumôniers dudit hôpital, lequel registre sera tenu par le Sieur Devienne, infirmier major, dont il remettra les dépôts à M. Raynouard, économe, à commencer du 1^{er} janvier 1751.

31. AD 83 H DEPOT 1/125 - Titres de propriété (B) «Premier livre des actes».

32. AD 83 H DEPOT 1/3.

33. Statue de Marius Montagne (1828-1879).

34. AD 83 H DEPOT 1/1897.

35. P.-L. Laget, C. Laroche & I. Duhau I., *L'hôpital en France : du Moyen Âge à nos jours : histoire & architecture*, Paris : Ed. Lieux Dits, inventaire général du patrimoine culturel, Cahiers du Patrimoine n°99, 2012, réed. revue et corrigée Cahiers du Patrimoine n°116, 2016.

36. J. Aziza., *Soigner et être soigné sous l'ancien régime. L'Hôtel-Dieu de Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, 2013.

Le plan de l'hospice de Chalucet n'est pas d'ailleurs sans rappeler les cours d'honneur de plusieurs hospices modernes, comme celui de Cluny (Saône-et-Loire) ou de Seurre (Côte-d'Or), comme s'il cachait, derrière cette imposante façade, un complexe bâti plus conséquent qu'il ne l'est en réalité. Ce plan moins imposant s'explique en partie par la taille de l'agglomération, mais également par la répartition des effectifs et des ressources sur d'autres établissements toulonnais.

On ignore la configuration exacte de l'intérieur du bâtiment à son achèvement en 1717. Les vestiges témoignent essentiellement d'aménagements plus tardifs, comme les sols en grands carreaux de terre cuite de 32 cm de côté mis au jour dans la partie ouest du bâtiment, probablement datés de 1828³⁷ (fig.13). Deux murs



de refends sont présents à l'est, mais il n'est pas possible de les rattacher à une phase précise de l'histoire du bâtiment. Seuls les murs fermant le couloir central, qui traverse perpendiculairement le bâtiment, appartiennent à coup sûr au premier état du bâti. Les sources, permettant d'appréhender l'organisation interne, datent soit du début du XIX^e siècle (la description de 1830), soit du milieu de ce même siècle (le plan figuré sur la statue de la chapelle). Le rez-de-chaussée semble toutefois occupé par deux pièces de grandes dimensions situées de part et d'autre du couloir central et dans lesquelles on peut à minima reconnaître les réfectoires des hommes et celui des femmes, au moins pour le début du XIX^e siècle. Une série de canalisations d'évacuation, d'aménagement d'évier/bassin et de cloisons légères est installée dans ce bâtiment, probablement dans le même mouvement que la réfection des sols du début du XIX^e siècle.

Si elle n'est que peu perceptible d'un point de vue archéologique, il paraît tout de même nécessaire de mentionner la stricte répartition des populations au sein de l'hospice. Ainsi au XVIII^e siècle, les hommes occupent le bâtiment principal construit par Chalucet (à l'étage probablement) tandis que le logement des femmes est situé dans les bâtiments séparés à l'est. Les deux groupes possèdent des cours, séparées et fermées (les portes en condamnant l'accès sont plusieurs fois mentionnées), de dimensions différentes et équipées de bassins. Le logement des femmes dans le bâtiment oriental est, au début du XIX^e siècle, devenu celui des vieilles indigentes. Les jeunes garçons sont à l'opposé des vieilles femmes, à l'ouest du bâtiment de Chalucet. Cette séparation de l'espace entre hommes et femmes, jeunes et vieux, est déjà évoquée dans les textes réglementaires de l'hospice dès la fin du XVII^e siècle, et s'inscrit dans une pratique commune aux autres établissements hospitaliers de cette époque, essentiellement sur la base de considérations morales. Elle n'éclaire toutefois que peu les vestiges. Seuls les éléments métalliques découverts sur les calades (essentiellement des éléments de vêtements, agrafes et épingles) peuvent être associés à un espace dont l'usage est réservé à une population féminine (l'atelier de bonneterie, attesté dans les bâtiments de la partie orientale du site). En 1793, les pauvres sont chassés de l'hôpital au profit des Anglais malades ou blessés, la ville étant alors aux mains des Britanniques. Ces derniers chassés par les armées républicaines, l'ensemble devient un hôpital militaire. L'hôpital de la Charité ne retrouve sa fonction initiale qu'en 1796, à l'issue d'un conflit entre la municipalité et l'administration de la guerre. La configuration des lieux et leur aménagement n'ont vraisemblablement pas été modifiés durant cette période, tout du moins les vestiges archéologiques n'en ont pas gardé trace.

6. L'HÔTEL-DIEU DU XIX^e SIÈCLE

Au milieu du XIX^e siècle, l'hospice dit «de Chalucet» devient l'Hôtel-Dieu de Toulon, à travers un ambitieux programme de construction incluant le transfert de l'hospice du Saint-Esprit. Le chantier, envisagé dès 1833³⁸, mais contraint par la proximité des fortifications qui impose un changement de plan, est exécuté entre 1843 et 1853³⁹.

Il s'agit d'un plan orthonormé avec plusieurs cours intérieures (fig.14). L'Hôtel-Dieu de Toulon s'approche ainsi de grands Hôtels-Dieu à la fin de la période moderne (Lyon par exemple).

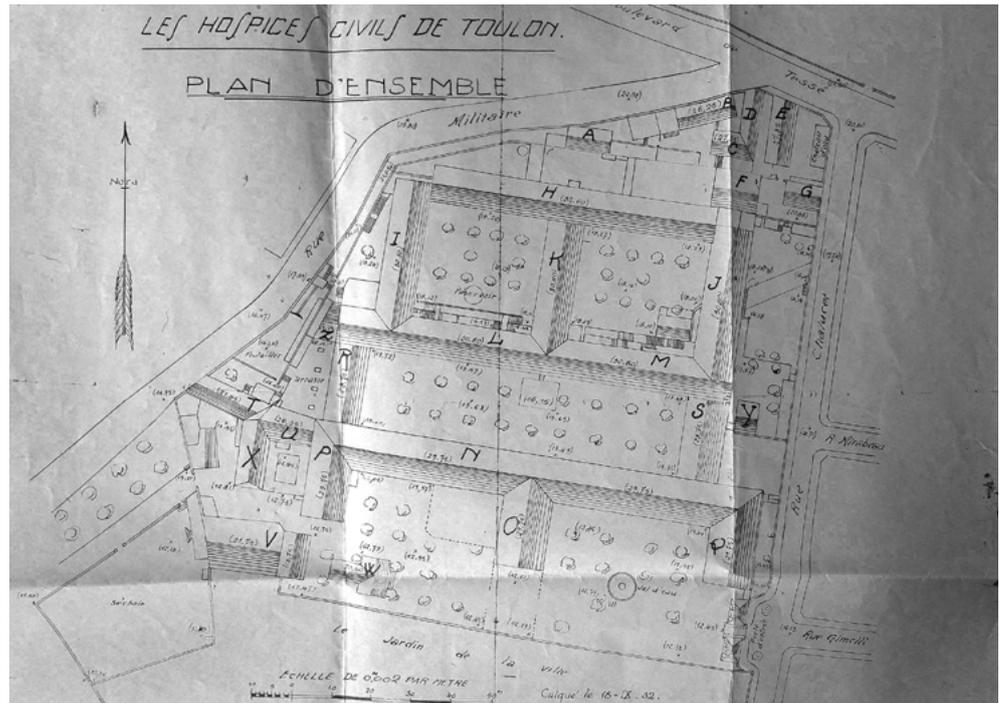
Fig. 13 : sol du début du XIX^e siècle dans la partie ouest de l'aile centrale de la construction de Chalucet (Cl. Q. Rochet).

37. Un devis de 1826 et une facture de 1828 correspondant aux vestiges mis au jour sont conservés à la cote AD 83 H DEPOT 1/1155.

38. AD 83 H DEPOT 1/1156.

39. AD 83 H DEPOT 1/1156, pièce n°9 et pièce n°38.

Fig. 14 : vue d'ensemble des hospices civils de Toulon
[Source : SHD Toulon_4°804
plan 60, 1932 (depuis
un original de 1858)].



Ce plan nous est connu tant par l'iconographie ancienne que par la conservation de la majorité des bâtiments jusqu'au début du XXI^e siècle. Cette phase est la plus abondamment documentée en archive, mais – en raison même de cette abondance – a été largement exclue du volet documentaire de notre étude.

Le premier témoignage archéologique de l'érection du nouveau corpus bâti au milieu du XIX^e siècle est d'abord la destruction de l'ensemble des bâtiments de l'ancien hôpital à l'exception du bâtiment principal construit par Chalucet. Celui-ci forme la moitié occidentale de la nouvelle façade, doublé en symétrie d'un nouveau corps de bâtiment et d'une aile en retour à l'est. Les murs des bâtiments des secteurs 1 et 2, correspondant à l'implantation première de l'hôpital, sont arasés à une altitude uniforme. Des couches de démolitions faisant office de remblais sont présentes au-dessus des vestiges des bâtiments, et contiennent parfois des témoignages des constructions détruites (enduits peints avec négatif de cannisse).



Fig. 15 : bassin de la cour
occidentale de l'Hôtel-Dieu
(Cl. M. Gourvennec).

Deux bassins ou fontaines sont aménagés au centre des cours sud de l'Hôtel-Dieu (fig.15). Il s'agit de grands bassins circulaires de 5,20 m de diamètre, au fond couvert d'un pavement de terre cuite et dont les margelles sont composées de pierre de taille calcaire. Celles-ci s'ornaient d'une grille en ferronnerie interdisant l'accès à l'intérieur des bassins. La surface des margelles, servant d'appui, montre ainsi une usure nettement différenciée de part et d'autre des grilles. L'alimentation du bassin situé dans la cour ouest a, en outre, pu être mise au jour en fouille sous la forme d'une canalisation maçonnée. Le nord du secteur 3 conserve également les fosses de plantation des arbres rythmant les cours de l'Hôtel-Dieu.

On peut rattacher avec prudence à cette phase l'adjonction au mur de façade du bâtiment de Chalucet de deux édifices sanitaires à l'est. Une fontaine en brique insérée dans le parement du mur et son évacuation par un évier en pierre à l'ouest correspondent à cette même logique fonctionnelle.

Le milieu du XIX^e siècle voit également le transfert, dans l'aile est du bâtiment, de 1694-1717, de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Cette aile latérale, devenue corps central du nouveau bâtiment, voit sa façade doublée d'une colonnade et ornée de statues de Chalucet et de Jean de Gautier. L'abside de brique du chœur, à l'intérieur du bâtiment, date probablement de cette même phase. Pour le reste de l'aménagement actuel de la chapelle, il est difficile – faute d'une investigation d'archéologie du bâti – de faire la part des reconstructions postérieures à 1944.

Le chantier de 1843 à 1854 comprend également la construction de deux imposants collecteurs maçonnés. Un collecteur principal, de 77,5 m de long, traverse l'ensemble de l'emprise de fouille depuis l'ouest vers l'est, à travers les secteurs 2 et 3, et présente un canal de 64 cm de large pour 84 cm de haut. Un second collecteur de même facture, mais légèrement moins large (50 cm) traverse sur 9,45 m de long le secteur 2 selon un axe nord-sud pour se déverser dans le premier. Ces constructions soignées – fond recouvert d'un pavement de terre cuite, parois enduites de mortier hydraulique – sont recouvertes de dalles calcaires de grandes dimensions, et ponctuellement de bloc de remploi. Ces deux collecteurs ont conservé un usage d'évacuation des eaux pluviales jusqu'au début du XXI^e siècle et ont visiblement été curés régulièrement. Ils sont recouverts par les sols en mortier et en terre battue au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'Hôtel-Dieu conserve globalement le même plan jusqu'au bombardement allié, sur Toulon, d'août 1944. Celui-ci détruit l'aile centrale de l'hospice de Chalucet – qui ne sera jamais reconstruite – et ruine à des degrés divers le reste du bâti, lequel est rénové, par la suite, parfois avec des modifications. Des tentatives, sinon de reconstruction, au moins de réaménagement sommaire, sont visibles à travers un maillage de solins bétonnés dans le secteur 3.

7. UN TÉMOIGNAGE PRÉCIEUX SUR LA CULTURE MATÉRIELLE DES HÔPITAUX DES XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

Une des richesses du site de l'ancien Hôpital Chalucet est sans aucun doute la découverte d'une grande fosse dépotoir dans le secteur 2, de 3,45 m de diamètre pour une profondeur maximum de 80 cm. Celle-ci, immédiatement postérieure au chantier du milieu du XIX^e siècle, est une fosse de « décharge » recevant des rejets accumulés et stockés ailleurs sur une période plus longue, probablement depuis la fin du XVIII^e siècle. La stratigraphie, observée en fouille, ne correspond à aucune différenciation du mobilier, certains éléments « recollant » d'un comblement à l'autre. La fragmentation importante et systématique des restes mis au jour témoigne d'une volonté de diminuer le volume total des rejets.

Le mobilier, prélevé par tamisage systématique du comblement, est particulièrement abondant et diversifié (fig.16). Le corpus céramique, le plus important en terme quantitatif⁴⁰, témoigne d'un vaisselier domestique comparable à ceux connus à l'échelle régionale, dominé par les céramiques méridionales contemporaines, avec une différenciation nette entre la vaisselle de table (faïences et porcelaines), les éléments de cuisine et les autres usages domestiques (engobées et glaçurées). L'approvisionnement reste majoritairement local, et les formes dévolues au monde médical sont très peu représentées – trop peu pour témoigner d'un usage collectif plutôt qu'individuel. Cette même faible représentation se retrouve dans le mobilier en verre⁴¹ (compte-gouttes, flacons) où dominent les bouteilles. Celles-ci comprenaient probablement du vin dont la consommation est quotidienne dans les Hôtels-Dieu (Aziza 2013). L'imposant corpus de pipes⁴², daté majoritairement de la seconde moitié du XIX^e siècle, montre qu'il s'agit d'un bien « consommable » de faible coût, importé en quantité depuis plusieurs grandes fabriques à Marseille, le long de la vallée du Rhône ou dans le nord de la France.

La vie quotidienne dans l'hospice est illustrée par plusieurs éléments de jeux : billes en verre, dominos en os montés par des rivets sur des plaques en bois aujourd'hui disparus, dés, et jetons de jeu en os. Les éléments de vêtements sont particulièrement nombreux, notamment les boutons, en divers matériaux : bois, verre, nacre ou, moins nombreux, en métal. Plusieurs éléments métalliques sont également issus des vêtements : ainsi les agrafes de type crochet et porte en alliage cuivreux, les aiguilles, les boucles de ceintures ou de chaussures/lanières. La tableterie est également bien représentée avec des piques plus ou moins ouvragées, un peigne, ou encore une figurine fragmentaire représentant un individu en redingote.

Plus anecdotique, est la découverte d'un corpus de balles de mousquets d'un diamètre compris entre 0,8 et 1,4 cm. Leur présence dans l'hospice n'est pas étonnante dans une ville de garnison. On compte d'ailleurs parmi les pensionnaires de l'hospice un nombre important d'anciens soldats, sans compter la présence militaire entre 1793 et 1796.

40. 20 423 tessons étudiés par Camille Meunier, Q. Rochet 2019 *op. cit.* pp. 119-130.

41. 8 601 restes étudiés par Aline Colombier-Gougouzian, Q. Rochet 2019 *op. cit.* pp. 168-174.

42. 1203 fragments de pipes étudiés par Agata Poirot, Q. Rochet 2019 *op. cit.* pp. 131-155.

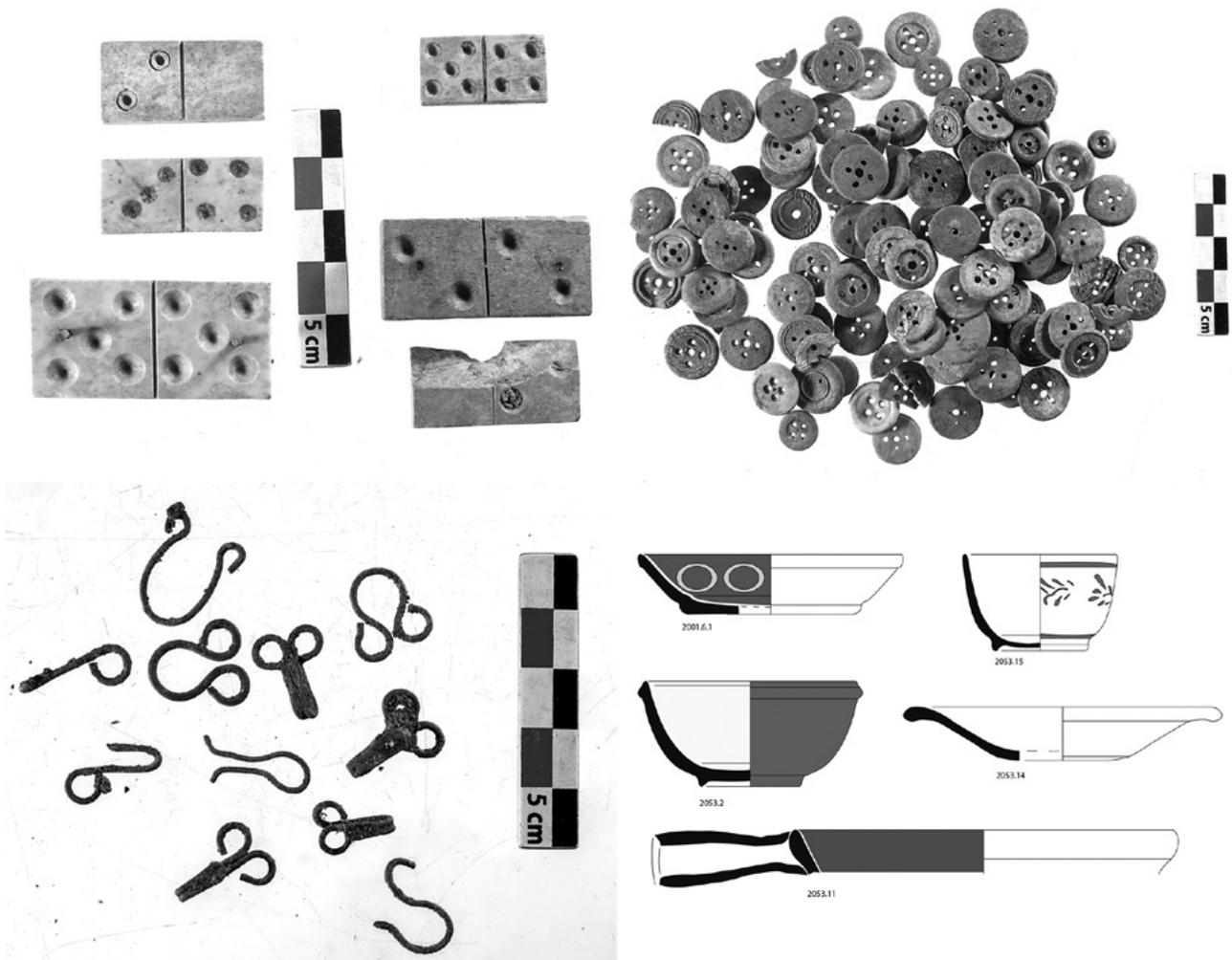


Fig. 16 : exemple de mobilier découvert dans la fosse dépotoir, de gauche à droite et de haut en bas : domino, boutons en os, attaches de vêtement en métal, céramique (céramiques rouges glaçurées, faiences, céramique de Vallauris).

Le corpus de faune,⁴³ résultant des reliefs de table et de cuisine, comprend la triade domestique habituelle : mouton, bœuf et porc, mais également du lapin et du coq, des poissons et mollusques marins. La présence de ces derniers s'explique par la facilité locale d'accès à ces ressources. Le corpus se distingue particulièrement par la prédominance du mouton, dont la consommation augmente à l'époque moderne, particulièrement dans les Hôtels-Dieu. Les restes découverts dénotent un régime à base de bouillon et de bas-morceaux, correspondant à ce que l'on sait des consommations dans ce type d'établissement.

L'ensemble de ce corpus mobilier constitue un échantillon de référence pour la vie quotidienne dans les hospices entre la fin du XVIII^e siècle et la fin du XIX^e siècle.

8. SYNTHÈSE

Du XVII^e au XIX^e siècle, et jusqu'en 1944, c'est une occupation relativement courte – et récente d'un point de vue archéologique – qu'a mis au jour l'archéologie préventive. Cela étant dit, le site de l'ancien hôpital Chalucet est un témoin de choix pour appréhender le phénomène hospitalier moderne et contemporain à Toulon, puisqu'il couvre les principales mutations de ce phénomène depuis le XVII^e siècle. Trois grandes phases peuvent se distinguer dans l'histoire de l'hospice de Toulon.

La première témoigne de la prise en main par les élites urbaines des structures d'assistance, phénomène bien connu de la France du XVII^e siècle (Laget *et al.* 2016). Alors que dans d'autres villes, plus riches ou plus grandes, cela se traduit par le passage dans les mains laïques d'institutions auparavant aux mains du clergé (séculier ou régulier) ou par la création *ex nihilo* de grands hospices. Ce sont des demeures bourgeoises ou élitaires qui deviennent ici le lieu d'accueil et d'enfermement. Certains vestiges de cette première phase témoignent d'ailleurs plus de leur vocation première

43. 2369 restes étudiés par Sylvain Foucras, Q. Rochet 2019 *op. cit.* pp. 155-164.

que de leurs nouvelles fonctions. Le devenir de ces bâtiments est très différent : transformation et adaptation pour la maison de Pierre Meissonnier, destruction pour la *cassine* du terrain des Recollets. Cette dernière construction constitue d'ailleurs une des plus riches découvertes de notre opération et apporte un éclairage sur l'habitat périurbain de Toulon au XVII^e siècle. Elle se distingue par ses choix constructifs, par son impressionnant système de captage et de drainage des eaux, et par son aménagement soigné caractéristique d'un certain confort domestique. Précisons qu'aucune occupation antérieure à ces demeures du XVII^e siècle n'a été reconnue sur le site.

La seconde phase de l'histoire hospitalière intervient assez rapidement : c'est la prise en main de cette initiative par l'évêque Armand-Louis Bonnin Chalucet. L'ampleur de son intervention à Toulon, dans une période de grande mutation de l'agglomération à la suite de l'action de Colbert, se traduit par l'érection d'un bâtiment plus imposant, plus adapté probablement à l'accueil et à la vie communautaire, et jouant assurément un rôle ostentatoire. Il s'agit d'une prise en main de l'initiative par un pouvoir public fort, par une autorité avec des moyens économiques plus considérables. La différenciation des genres tend alors à s'illustrer dans l'occupation des bâtiments, puisque les femmes, en dehors de leur réfectoire, sont reléguées dans l'ancien bâtiment, et les hommes logés dans le nouveau.

La troisième phase est celle du milieu du XIX^e siècle, qui voit l'Hôtel-Dieu de Toulon atteindre son extension maximale et rejoindre les modèles architecturaux des Hôtels-Dieu des grandes villes françaises. La multiplication des systèmes d'alimentation et d'évacuation en eau, la présence de grands bassins, témoignent plus du changement de fonction et de perception de l'institution hospitalière que d'une évolution technique. Cet ensemble évolue à partir de cette date vers la conception contemporaine de l'hôpital, dévolu au soin des malades. Une évolution qui se poursuit jusqu'à la fin du XX^e siècle malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale à travers de nombreux travaux non concernés par notre étude.

La fouille de l'ancien hôpital Chalucet aura permis d'appréhender l'ensemble de l'histoire d'un établissement hospitalier moderne et contemporain. Ce type d'établissement, souvent conservé dans le maillage urbain, est rarement concerné par des opérations d'archéologie préventive, et cela encore moins sur la quasi-totalité de son emprise de la période moderne⁴⁴. Son histoire demande à être réintégrée dans une histoire plus longue, que l'archéologie n'a pas ici été en mesure d'appréhender, depuis les institutions hospitalières médiévales présentes à Toulon, jusqu'à l'histoire récente des hôpitaux toulonnais. L'unité de lieu que couvre le site de la fin du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e témoigne certes d'une continuité institutionnelle, mais aussi d'un biais de « fenêtrage » de l'opération archéologique : l'hôpital de la charité, comme l'Hôtel-Dieu par la suite, s'insère en effet dans un système plus large de structures d'assistance et d'institution hospitalière couvrant l'agglomération de Toulon⁴⁵. L'abondance des fonds d'archives, comme la probable présence à Toulon d'autres vestiges archéologiques de cette histoire, permettent d'envisager une étude d'une plus grande ampleur et d'un intérêt certain.

► Remerciements

Nous tenons à remercier Marina Valente, ancienne directrice du Centre Archéologique du Var, pour l'intérêt constant et renouvelé qu'elle a porté à l'étude de l'ancien hôpital Chalucet, ainsi que l'ensemble du Centre Archéologique du Var et sa directrice actuelle Florine Menec pour permettre la publication du présent article dans leurs pages.

► Références bibliographiques

Aziza 2013 : AZIZA (J.) – *Soigner et être soigné sous l'ancien régime. L'Hôtel-Dieu de Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Presses Universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2013.

Chapon 2014 : CHAPON (P.) – *Toulon (Var), Projet Chalucet*. Rapport de diagnostic. INRAP, Nîmes, Avril 2014.

Chapon 2015 : CHAPON (P.) – *Toulon (Var), Projet Chalucet*. Rapport de diagnostic. INRAP, Nîmes, Novembre 2015.

44. La fouille de l'Hôtel-Dieu de Lyon, menée pour partie en même temps que celle de Toulon, constitue une exception notable.

45. Un exemple visible dans la documentation est celui du transfert des individus malades vers d'autres institutions, ou à l'inverse de la participation de ceux en bonne santé, notamment les plus jeunes, à des travaux à l'extérieur et dans les autres institutions hospitalières toulonnaises.

Laget et al. 2016 : LAGET (P.-L.), LAROCHE (C.), DUHAU (I.) – *L'hôpital en France : du Moyen Âge à nos jours : histoire & architecture*. Inventaire général du patrimoine culturel, Éd. Lieux Dits, Paris (Cahiers du Patrimoine n°99, 2012, réédition revue et corrigée Cahiers du Patrimoine n°116, 2016).

Rochet 2019 : ROCHET (Q.) – *Toulon, Ancien hôpital Chalucet*. Rapport de fouille archéologique. Archeodunum, Chaponnay, septembre 2019 .

Tardy 1996 : TARDY (À.-J.) – *Histoire de Toulon. De Telo à Amphitria, t.1 : De Telo à la Dars Vieille*. Éd. de la Nerthe, Ollioules, 1996 (2^e éd., 2002).

Vuillet 1940 : VUILLET (J.) – Les jardins royaux de Provence et le Jardin botanique et d'acclimatation de la Marine de Toulon. *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, n°230-231, 1940, pp.694-721.